

Matériaux au contact des aliments, exigences réglementaires clefs

Objectifs de la formation

Cette formation permet de mieux comprendre les exigences réglementaires clefs concernant l'aptitude des matériaux au contact des aliments. Elle traite à la fois des emballages et des équipements.

Ce programme est conçu pour être adaptable en fonction des besoins spécifiques exprimés par le client.

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les exigences réglementaires
- Savoir ce qu'il faut demander à ses fournisseurs comme informations
- Savoir rédiger ou interpréter une déclaration de conformité (certificat d'alimentarité).
- Savoir obtenir des tests de migration pertinents

Public

- Responsables qualité et leurs adjoints
- Responsables packaging et leurs adjoints
- Responsables achats et leurs adjoints
- Direction de site
- Responsable maintenance et travaux neufs et leurs adjoints
- Équipementiers

Pré-requis

- Aucun

Durée de la formation

11.00 heures (1.50 jour)

MUTUAL AUDIT

26 rue Alfred Kastler 56000 VANNES France

Numéro SIREN : 815246822

Numéro de déclaration d'activité : 53560996856 (auprès du préfet de région de : Bretagne)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.

+33297634600 / direction@mutualaudit.com

www.mutualaudit.com

Lieu de la formation

Dans vos locaux

Tarif

Sur devis

Méthode et moyens pédagogiques

- Exposé avec support PowerPoint
- Livret stagiaires

Intervenant(e)(s)

Formation dispensée par notre formateur, Monsieur Olivier RONDOUIN, consultant sénior en sécurité des aliments, auditeur IRCA FSSC 22000, formateur autorisé par l'EHEDG.

Programme détaillé de la formation

- Module 1 : Réglementations générales concernant les matériaux et objets en contact avec les aliments
 - Règlement (CE) n°1935/2004 : inertie ; étiquetage ; traçabilité ; déclaration de conformité...
 - Règlement (CE) n°2023/2006 : bonnes pratiques de fabrication ; traçabilité ; management de la qualité ; maculage et transfert...
- Module 2 : Réglementations spécifiques concernant les matériaux et objets en contact avec les aliments - Réglementations harmonisées au niveau européen
 - Focus les plastiques : règlement (UE) n°10/2011
 - Liste positive
 - Limites de migration (LMG et LMS)
 - Cas des multimatériaux, additifs à double usage, barrière fonctionnelle...
 - Tests de migration (conditions, simulants...)
 - Intégration des nouveautés réglementaires et des nouveautés à venir
- Module 3 : Réglementations spécifiques concernant les matériaux et objets en contact avec les aliments - Réglementations non harmonisées
 - Apport des recommandations du conseil de l'Europe et du principe de reconnaissance mutuelle

MUTUAL AUDIT

26 rue Alfred Kastler 56000 VANNES France

Numéro SIREN : 815246822

Numéro de déclaration d'activité : 53560996856 (auprès du préfet de région de : Bretagne)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.

+33297634600 / direction@mutualaudit.com

www.mutualaudit.com

- Focus sur la réglementation française : O Papier/ Carton O Métaux O Encres O Autres O Prise en compte des notes de la DGCCRF
- Intégration des nouveautés réglementaires et des nouveautés à venir
- Module 4 : La déclaration écrite de conformité d'aptitude au contact
 - Quelles informations sont nécessaires ?
 - Que demander à ses fournisseurs ?
 - Que demander à ses clients ?
 - Faut-il faire des tests de migration ?
 - Comment rédiger une déclaration conforme ?
 - Apport des modèles ANIA
 - Responsabilités et sanctions juridiques possibles
- Etudes de cas - Mise en pratique
 - Etude de différents types de déclaration de conformité et de résultats de migration.
 - Possibilité d'étudier les déclarations des stagiaires.
 - Travail de synthèse en commun de ce qui a été vu jusque là
- Etudes de cas - Aperçu de quelques points clés de réglementations de pays tiers concernant les matériaux et objets en contact avec les aliments (par ex: Suisse, USA, Canada)
- Etudes de cas - Mise en pratique
 - Etude de différents types de déclaration de conformité et de résultats de migration.
 - Possibilité d'étudier les déclarations des stagiaires
- Conclusion
 - Synthèse des points clés
 - Évaluation de la formation

Modalités d'évaluation

- Questions réponses
- Travaux dirigés
- Test d'évaluation des connaissances avec correction en commun en fin de formation

Accessibilité et délais d'accès

Les salles de formation seront accessibles aux personnes à mobilité réduite

Les supports de formation seront disponibles

En cas de besoin, notre référente handicap, Madame Adeline Le Kerneec, a.lekerneec@mutualaudit.com, est à votre disposition

MUTUAL AUDIT

26 rue Alfred Kastler 56000 VANNES France

Numéro SIREN : 815246822

Numéro de déclaration d'activité : 53560996856 (auprès du préfet de région de : Bretagne)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.

+33297634600 / direction@mutualaudit.com

www.mutualaudit.com

Inscription possible jusqu'à 7 jours ouvrés avant la date de formation

Qualité et indicateurs de résultats

Au 26/05/2025:

Note globale de la formation obtenue depuis janvier 2023 : 7.9/10

Pourcentage des stagiaires qui recommandent cette formation depuis janvier 2023 : 63%

Pourcentage des stagiaires qui pensent pouvoir appliquer à leur poste ce qu'ils ont appris depuis janvier 2023 : beaucoup : 45% // un peu : 54% // pas du tout: 0%

MUTUAL AUDIT

26 rue Alfred Kastler 56000 VANNES France

Numéro SIREN : 815246822

Numéro de déclaration d'activité : 53560996856 (auprès du préfet de région de : Bretagne)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'État.

+33297634600 / direction@mutualaudit.com

www.mutualaudit.com